



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-05-2026 /

Dossier complet le : 29-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018703/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale agrivoltaïque hybride : ombrières d'élevage de type volière sur un parcours en herbe de poules pondeuses et système de stockage par batteries. Le projet d'ombrières numero 2025-8921 a obtenu l'exemption d'étude d'impact le 1/10/25.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AULNES AVIVOLTS

Raison sociale

SAS

N° SIRET

99473894600015

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BENOIST

Prénom(s)

Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé sur la commune de Blesmes dans le département de l'Aisne, le projet prévoit l'installation d'ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque sur le parcours actuel d'un atelier d'élevage de poules pondeuses. Le projet disposera également d'un système de stockage par batteries (BESS) permettant une meilleure gestion des pics de production photovoltaïque et de sécuriser l'approvisionnement sur le réseau électrique. Le projet est constitué de : - 22 rangées d'ombrières de longueur variable sur table fixe inclinée à 15° et orientée sud-ouest, d'une hauteur comprise entre 2,6 m et 5,74 mètres. Les structures de soutien des panneaux photovoltaïques seront fixées au sol au moyen de pieux ancrés dans le sol. Des filets seront posés entre structures afin que l'ensemble constitué par les ombrières forme une volière entièrement close. - 12 containers batteries de dimension 20 pieds (hauteur 2,438 m), 3 unités de conversion de dimension 20 pieds (hauteur 2,438 m) et une zone de remisage de dimension (HxLxl) 2,39 m x 12,19 m x 2,43 m. Chaque conteneur contient des racks composés de modules de batteries connectés en série. Les batteries installées sont de type lithium-ion (LEP). Les conteneurs seront refroidis grâce à un système HVAC installé sur

4.2 Objectifs du projet

Les volailles pourront accéder librement sans contraintes ni risques de blessures aux surfaces en herbe sous les ombrières. Un filet est tendu entre les rangées de panneaux photovoltaïques de manière à former une volière en plein air. La configuration permettra aussi l'entretien par des engins agricoles sous les ombrières. Le projet répond à de nombreux objectifs : - La production d'électricité décarbonée, permettant d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national et ainsi contribuer aux objectifs du gouvernement. - L'ombrage/la protection générés par la structure améliorent le bien-être animal, réduisent la mortalité, permettent l'exploration de l'ensemble du parcours et réduisent le stress thermique des volailles en été. - La volière offre une protection aérienne du parcours et restreint l'intrusion d'oiseaux extérieurs, ce qui réduit les risques sanitaires en limitant les contaminations croisées avec l'avifaune sauvage, notamment le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène ou grippe aviaire. Elle offre une protection aux attaques de rapaces et autres prédateurs. - Stocker l'électricité produite à partir du parc solaire (lorsqu'elle est excédentaire et produite sur des périodes de faible consommation) puis la restituer lors des pics de demande contribuant ainsi à

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier est prévu pour une durée de 10 mois et sera organisé de manière à limiter au minimum les impacts sur le parcours en herbe. En fin de chantier, la prairie est remise en état. Les travaux incluront : - Sécurisation du site (cloture) et aménagement des accès ; - Aménagement des pistes d'accès et mise en place des ouvrages de collecte des eaux grises ; - Ouverture de tranchées et mise en place de fourreaux enterrés ; - Acheminement et mise en place des équipements électriques : ombrières solaires, conteneurs batteries, unités de conversion, postes de livraison ; - Finalisation des aménagements dont réalisation des plantations. Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au type de terrain. Les horaires et les périodes de chantier (hors WE et jours fériés) seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore. Pour les ombrières, le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage (utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur). Les filets périmétriques ont vocation à être installés en permanence sur les ombrières. L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public. Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

a. Ombrières d'élevage de type volière La durée de vie des structures solaires est supérieure à 40 ans. Elle peut être totalement démantelée et la majorité des matériaux recyclés. Il y aura une maintenance préventive par an, comprenant l'ensemble des systèmes électriques de la puissance, des auxiliaires et de la communication. Un plan de maintenance sera mis en place, incluant toutes les installations techniques nécessitant un contrôle régulier, à savoir : - maintenance préventive (contrôles des modules, des onduleurs, des armoires électriques, poste de transformation...) ; - maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance). La remise en état initial de la parcelle agricole à l'issue de la période d'exploitation (au minimum de 20 ans correspondant à la durée du contrat de vente de l'électricité) est prévue. b. Système de stockage par batteries (BESS) Le fonctionnement du site sera automatisé. En effet, un système de management (BMS) sera mis en place au niveau des batteries et, à plus grande échelle, au niveau des containers et du site. Ce système électronique assurera une surveillance et un contrôle permanent du site de stockage d'électricité. Il administrera les charges et décharges des équipements tout en gérant les limites de tension afin d'optimiser la durée de vie de la batterie. Ce système aura également un rôle de sécurité en contrôlant en continu un ensemble de paramètres, notamment électriques, en adaptant la gestion du site et, si nécessaire, en intervenant pour prendre en compte un défaut constaté (déconnexion d'une batterie ou d'un container). L'exploitant assurera un contrôle à distance du site avec des délais d'intervention maximum en cas d'événements sécuritaires ou opérationnels.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

a. Ombrières d'élevage PC selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme et demande de raccordement Enedis. b. Système de stockage par batteries Permis de construire ICPE 2925 - Régime de déclaration (Ateliers de charge d'accumulateurs électriques)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance projet : 9.54Mwc (ombrières) et 12 MW (BESS) Surface projet : 104 975 m2 (ombrières) et 2 137 m2 (BESS) Surface projetée totale : 39 597 m2 - dont ombrières : 39 183 m2 - dont BESS : 251 m2 - dont postes techniques : 163 m2	(9.54, Mwc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	https://www.patrinat.fr/fr/page-temporaire-de-telechargement-des-referentiels-de-donnees-lies-linpn-7353

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	https://www.patrinat.fr/fr/page-temporaire-de-telechargement-des-referentiels-de-donnees-lies-linpn-7353
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Annexe 7 "Diagnostic zones humides" et annexe 8 "Notice environnementale"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques (PPR) concernant le risque d'inondation par débordement de rivière (PPRI) et par un PPR pour les risques d'inondation lente et coulée de boue (PPRICB).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé le 16/11/2007 et PPRICB approuvé le 22/05/2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"
D'un site classé ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ni modification prévisibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de terrassement concerneront uniquement les locaux techniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucune consommation d'eau potable et aucun besoin en assainissement, hormis le remplissage initial de la citerne incendie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Projet prévu sur une parcelle agricole déjà exploitée : maintien et amélioration du parcours de volailles.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'impact est faible car la consommation est de 2 300 m ² pour le projet de stockage par batteries (ensemble du projet BESS clôture) et les postes techniques, ce qui représente environ 2 % de la surface du projet. On est donc très inférieur aux 10% de surface non exploitable admise pour un projet agrivoltaïque (1° Art. R. 314-118 Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024) Par ailleurs, la
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le stockage par batteries est potentiellement concerné par le risque d'incendie. Il sera équipé de moyens de prévention et lutte contre l'incendie conformes à la réglementation ICPE 2925. Voir annexe 11 partie 4.3.2. b/ et annexe 8 pour plus d'informations
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui pour les risques d'inondation lente et coulée de boue. La parcelle du projet d'agrivoltaïsme est située en limite de zone présentant un risque d'inondation par débordement de ru. Le projet respecte les prescriptions du règlement signé en 2017.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Temporairement pendant la phase chantier pour la livraison et la mise en place des équipements. Pas de trafic supplémentaire en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Temporairement pendant la phase chantier pour la livraison et la mise en place des équipements. Non pour les ombrières, oui pour le stockage par batteries dans le respect des normes de l'ICPE 2925
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Temporairement pendant la phase chantier pour la livraison et la mise en place des équipements (engins de levage).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Pour le stockage par batteries, l'extinction d'un éventuel incendie provoquerait des rejets qui seraient confinés dans un bassin étanche.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Pas d'effluents supplémentaires car le nombre de poules pondeuses reste stable. Le projet améliore leur bien-être.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets seront collectés et orientés vers les filières de traitements spécifiques (emballages et protection des équipements livrés). Lors du démantèlement de l'installation à l'issue de la phase d'exploitation, l'ensemble de la structure et des panneaux solaires sont recyclables et recyclés. Les batteries LFP sont également recyclables et recyclées en fin de vie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Annexe 8 "Notice environnementale"
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Prolongement complémentaire à l'activité d'élevage déjà en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voici différentes mesures qui seront prises et susceptibles de réduire les effets négatifs : - Preservation de l'usage agricole de la parcelle ; - Preservation de la prairie permanente, favorable à la sequestration de carbone dans les sols ; - Adaptation du projet aux enjeux de l'élevage et du bien-être animal ; - Balisage du chantier ; - Cloture perméable pour la petite faune ; - Conservation des espaces boisés à proximité ; - Plantation d'une haie en périphérie de la parcelle pour une meilleure intégration du projet et un renforcement des corridors écologiques en complément des plantations déjà réalisées sur le parcours ; - Maintien et entretien du site durant toute la durée d'exploitation. - Nettoyage des panneaux photovoltaïques sans détergents ou de produits nocifs pour l'environnement ; - Suivi agronomique pendant la durée d'exploitation. - Une simulation acoustique pourra être réalisée si besoin pour valider la conformité des équipements à l'ICPE 2925. - Le projet optera pour une technologie de batterie LFP qui est moins sujette aux incendies que les batteries NMC installées sur les premiers projets stockage (les sinistres recensés dans le monde sur ces batteries depuis quelques années sont extrêmement rares) - Les batteries installées répondront à toutes les normes de sécurité incendie en vigueur, et en particulier l'UL9540A qui démontre l'absence de propagation d'emballement thermique d'un module à un autre ou d'un rack à un autre (permettant ainsi de circonscrire un incident éventuel à l'intérieur du container batterie et faciliter l'intervention du SDIS) - Le site sera équipé d'une bache incendie de 120m³, garantissant un débit de 60m³/h pendant 2h, et installée à moins de 100m des batteries, conformément à l'ICPE 2925 - Des mesures sont prises pour éviter toute pollution des sols et des eaux résultant d'une extinction

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale pour les raisons suivantes : - ce projet est prévu sur une parcelle agricole déjà exploitée et s'inscrit dans le développement et la transition énergétique de l'exploitation agricole ; - ce projet est situé en dehors de toute zone classée ou inscrite ; - les impacts du projet d'agrovoltisme sont faibles, limités ou réduits voire nuls ; - aucun effet négatif identifié sur l'environnement ; - aucun effet négatif identifié sur la santé humaine.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Langlois-Meurinne

Prénom Yves

Qualité du signataire	President Aulnes Avivolts
-----------------------	---------------------------

À Blesmes

Fait le 29-05-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)